

POSTULAT URGENT : NON AU DÉMANTÈLEMENT DE MALÉVOZ

Auteurs Eric Lattion / Fabien Girard / Nathalie Cretton / Blaise Carron / Mikaël Vieux

Critères d'urgence

Actualité

La réorganisation du site de Malévoz a été annoncée par l'Etat du Valais dans le communiqué de presse du 30 juin 2020.

Imprévisibilité

La nouvelle stratégie cantonale en matière de santé psychique a été annoncée par communiqué de presse par le DSSC de manière totalement inattendue, puisque ni la commission SAI, ni les autorités du district de Monthey n'ont été consultés au préalable. Aucune allusion à cette réorganisation n'a été faite lors des sessions parlementaires précédentes.

Nécessité de réaction ou d'une mesure immédiate

Il s'agit d'une question sanitaire et économique primordiale qui touche l'ensemble du Chablais. Il faut revoir immédiatement la stratégie cantonale en intégrant désormais dans les discussions les représentants politiques communaux et du district.

Texte de l'intervention

Nous avons appris avec consternation le 30 juin dernier que la nouvelle stratégie cantonale en matière de soins psychiques prévoit de supprimer plus de 100 lits stationnaires à Malévoz sur les 128 actuels, soit 80% des places. Pour le Chablais, cette nouvelle est incompréhensible et révoltante, d'autant plus que Monthey s'est vu récemment amputé de son hôpital de soins aigus et qu'il est déjà le district qui compte le moins d'emplois cantonaux par rapport à sa population.

Sur la forme, nous ne pouvons pas accepter que le projet ait été annoncé de manière unilatérale par le Conseil d'Etat. Ni les autorités communales, ni la commission SAI, ni la commission régionale de santé, ni même le préfet du district n'ont été avertis auparavant. Nous déplorons ce manque de respect envers les institutions politiques de notre région, envers les 300 places de travail que compte actuellement Malévoz, et surtout envers l'art. 6 al 1. de la loi sur la santé qui précise que le Département *exerce ses attributions en collaboration avec les autres départements agissant dans le domaine de la santé et, au besoin, avec le concours des communes, des organisations professionnelles concernées et d'autres organismes et institutions publics ou privés*. Cette absence de dialogue est incompréhensible et renforce notre sentiment de district périphérique et exclu des centres de décisions.

Un des arguments principaux de cette réorganisation est qu'aux yeux du Département de la santé, il est impossible de maintenir autant de lits dans une structure qui n'a pas d'encadrement aigu à proximité. Mme Waeber-Kalbermatten avait pourtant clairement rassuré les députés le 15 mai 2018 : *la permanence médicale du site de Monthey, qui poursuivra son activité après le regroupement des soins aigus au sein du nouvel hôpital de Rennaz, permettra de répondre à la plupart des besoins des patients valaisans hospitalisés à Malévoz et de conserver une porte d'entrée pour les urgences [...]. Par ailleurs, des réflexions sont en cours pour renforcer la prise en charge en partenariat avec d'autres structures de premier recours situées à proximité du site de Malévoz*. Nous ne pouvons pas comprendre ce revirement de situation en deux ans. Si la permanence médicale se révèle être insuffisante pour les urgences somatiques de Malévoz, alors elle est

également insuffisante pour la population du district et une réorganisation de ce secteur devrait être menée à bien sans délai.

Autre argument avancé par le Département : « Ce lieu comporte un désavantage en termes de proximité et d'accessibilité ». Or, contrairement à de nombreux autres établissements hospitaliers, ce lieu se trouve à 10 minutes de la gare CFF et à moins de 5 minutes de deux arrêts AOMC. A nos yeux, cela montre à quel point la région est encore méconnue du Valais central.

Aux yeux des Chablaisiens, cette communication maladroite révèle une méconnaissance de l'importance du site de Malévoz pour la région de Monthey. Construite il y a cent ans loin de la capitale, l'institution a réussi au fil des ans à former une communauté thérapeutique fondée sur des valeurs humanistes qui se traduit aujourd'hui par une dizaine de pavillons ouverts, répartis dans un parc de 8 hectares à proximité du centre-ville. Le calme, la nature, les jardins et l'offre socioculturelle en font un lieu de soin quasi unique en Suisse et qui est au cœur du traitement thérapeutique.

Nous comprenons que le transfert d'un certain nombre de lits stationnaires vers une prise en charge ambulatoire au sein des hôpitaux de soins aigus répartis dans le Canton répond à un changement de paradigme en matière de soin psychique. Mais selon nous, le rapport établi par le bureau de conseil B & A qui sert de base à la nouvelle stratégie cantonale ne permet pas de conclure à la nécessité de supprimer autant de lits à Malévoz. Un rapport sur la planification hospitalière présenté en 2014 tirait notamment des conclusions opposées. La création de places ambulatoires n'exclut selon nous pas le maintien d'un site central à Malévoz pour les soins de longue durée.

Le Conseil d'Etat a lancé le projet « Malévoz 2020 » pour palier l'obsolescence des bâtiments et planifier une rénovation nécessaire. De plus, les nombreuses plus-values médicales d'un site unique ne sont pas mentionnées (possibilités « d'appels d'homme » entre unités, partage de connaissances et expériences entre unités, etc...). Il est donc nécessaire de reprendre contact avec les professionnels, les proches des patients et les associations concernées, afin de repenser l'offre de soins et les infrastructures du site tout en conservant l'ensemble des places de travail. La vétusté des lieux ne pourrait en aucun cas être un prétexte pour abandonner le site. Nous ne pouvons accepter que Malévoz devienne une friche hospitalière aux portes de la ville.

Conclusion

Par ce postulat nous demandons au Conseil d'Etat :

1. de suspendre immédiatement la mise en œuvre de la nouvelle stratégie cantonale en matière de santé psychique,
2. de reprendre contact avec les experts, les professionnels du terrain, les proches des patients, les associations concernées et les autorités politiques locales pour redéfinir la mission de Malévoz tout en conservant sa place centrale dans la psychiatrie hospitalière en Valais,
3. d'étudier la rénovation des bâtiments et des infrastructures de Malévoz en relançant le projet « Malévoz 2020 »,
4. de nous garantir le maintien de toutes les places de travail sur le site de Monthey.